



La République Démocratique du Congo et les Actes Uniformes de l'OHADA : Quel avenir des affaires ?

Actualité législative publié le 21/08/2012, vu 2330 fois, Auteur : [YAV & ASSOCIATES](#)

La République Démocratique du Congo (RDC) a déposé depuis le vendredi 13 juillet 2012, auprès des Autorités de la République du Sénégal, Etat dépositaire du Traité de l'OHADA, ses instruments d'adhésion audit Traité. La RDC devient ainsi, officiellement, le dix-septième Etat membre de l'OHADA.

Son droit doit donc s'adapter au droit communautaire Ohada et le vocabulaire doit aussi être adapté. Il est donc opportun de broser les différentes matières qui constituent a date, le droit Ohada.

[Lire la suite.](#)